

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2005007

OBJET : Ecole Jules Guesde - Remplacement des menuiseries extérieures des classes en fond de cour. Déclaration de travaux.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 422-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Considérant qu'il y a lieu de remplacer les menuiseries extérieures des salles de classes situées au fond de la cour de l'école citée en objet.

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article unique : Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer le dossier de déclaration de travaux inhérent à l'opération citée en objet.

Le Maire,